

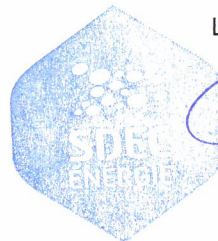
## DECISIONS DE LA PRESIDENTE

EN VERTU DES DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 13 OCTOBRE 2020


### AFFICHAGE

Numéro	Objet	Décision
2022-DEC-19	<b>Convention de partenariat avec l'association "La Marette" pour des animations pédagogiques - Exposition "2050" de la Maison de l'Energie - année 2022</b>	Art. 1 : accepter les modalités de ce partenariat, Art. 2 : imputer la dépense à l'article 6228 du budget principal du SDEC ENERGIE Art. 3 : mettre en œuvre cette décision et signer la convention établie à cet effet et l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant, Art. 4 : insérer la présente décision au registre des délibérations et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.

Cette décision est consultable, sur demande auprès du service des Assemblées, pendant les horaires d'ouverture du Syndicat.



La Présidente du SDEC ÉNERGIE,



Catherine GOURNEY-LECONTE